Université de Strasbourg

Année universitaire 2019-2020

Procédure d'inscription administrative à l'Université de Strasbourg

IFSI

1ère année

Rappel : Les élèves infirmiers inscrits dans les IFSI doivent être inscrits administrativement dans une Université avec laquelle leur établissement a signé une convention.
L'inscription en ligne est possible jusqu'au 28 novembre 2019.

Avant d'effectuer votre **inscription administrative et de vous connecter sur le site de l'Unistra, vous devez vous munir de :**

- **votre code CVEC** https://www.messervices.etudiant.gouv.fr ;
- **votre identifiant** Parcoursup : **P19** suivi des 7 chiffres de votre numéro de dossier Parcoursup, soit **P190** suivi des 6 chiffres de votre numéro de dossier Parcoursup.

Connectez-vous au site Unistra : première inscription http://iaprimo-accueil.unistra.fr

Sur la page d'identification, saisissez votre identifiant (code commençant par P19 ou P190) et votre date de naissance :

Lors de l'inscription administrative en ligne, complétez ensuite scrupuleusement les champs dans les différentes pages (les champs avec * sont obligatoires)

Attention : dans la page « Données personnelles », merci de compléter les champs concernant votre adresse électronique personnelle :

Attention : sur la page « Données annuelles », il vous faut **IMPERATIVEMENT** compléter la partie concernant votre inscription à l'IFSI : ces données sont nécessaires pour s'assurer que vous n'aurez **aucun frais** d'inscription à payer.

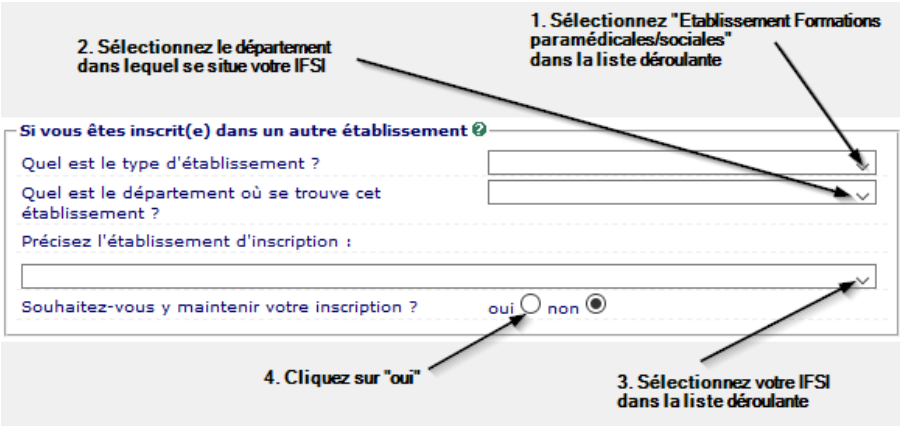

Exemple de saisie :

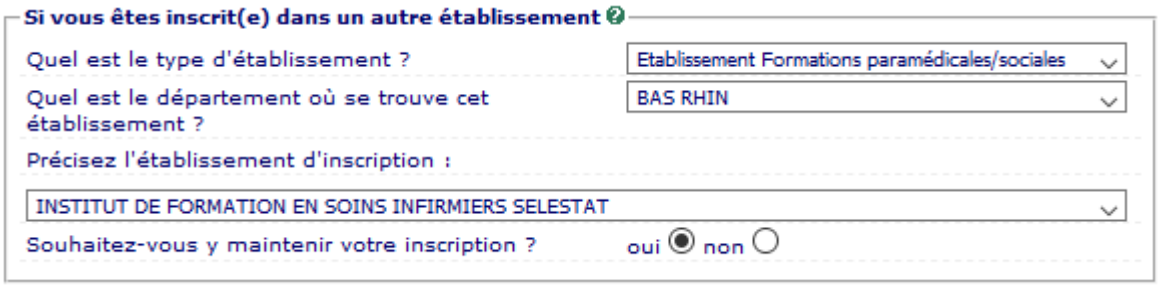

Si les différents champs ont été correctement complétés, vous devrez en fin de procédure voir s'afficher un montant à 0 € comme illustré ci-dessous :

Montants droits à payer (en euros):

Droits de scolarité	0,00 €
Auditeur libre	0,00 €
Total dû à l'établissement :	**0,00 €**

Un récapitulatif de votre inscription vous sera ensuite proposé. Lorsque vous validerez votre inscription, un mail vous parviendra à l'adresse électronique indiquée pour la validation de votre saisie. Ce dernier vous indiquera votre n° étudiant et le lien pour activer votre compte ENT.

Important : L'activation de votre compte ENT est nécessaire pour pouvoir déposer vos pièces justificatives complémentaires

Pour toutes questions techniques, vous pouvez contacter le service d'assistance par formulaire
http://assistance-inscription.unistra.fr